

Vos déchetteries



La Tom'attitude POUR LES DEEE



VOULX

Route de Saint-Ange
77940 Voulx
Tél : 01 60 96 90 04

Horaires d'ouverture d'hiver (1^{er} Octobre au 31 Mars)

Lundi : 10h à 13h / 15h à 18h
Mercredi : 10h à 13h / 15h à 18h
Vendredi : 15h à 18h
Samedi : 10h à 12h / 15h à 18h
Dimanche : 9h à 12h

Horaires d'ouverture d'été (1^{er} Avril au 30 Septembre)

Lundi : 10h à 13h / 15h à 19h
Mercredi : 10h à 13h / 15h à 19h
Vendredi : 15h à 19h
Samedi : 10h à 12h / 15h à 18h
Dimanche : 9h à 12h

Fermetures

1^{er} janvier ; 1^{er} mai ; 1^{er} novembre ;
25 décembre ; dimanche
et lundi de pâques

SIRMOTOM
Hôtel de l'Intercommunalité
77130 Montereau-Fault-Yonne
Tél : 01 64 32 67 23
Fax : 01 64 32 08 12
E-mail : sirmotom@wanadoo.fr

MONTEEAU

1 rue des Près St-Martin
77130 Montereau
Tél : 01 60 57 00 52

Horaires d'ouverture d'hiver (1^{er} Octobre au 31 Mars)

Lundi : 8h30 à 12h30 / 14h à 18h
Mardi : 8h30 à 12h30 / 14h à 18h
Mercredi : 8h30 à 12h30 / 14h à 18h
Jeudi : 8h30 à 12h30
Vendredi : 14h à 18h
Samedi : 8h30 à 12h30 / 14h à 18h
Dimanche : 9h à 12h

Horaires d'ouverture d'été (1^{er} Avril au 30 Septembre)

Lundi : 8h30 à 12h30 / 14h à 19h
Mardi : 8h30 à 12h30 / 14h à 19h
Mercredi : 8h30 à 12h30 / 14h à 19h
Jeudi : 8h30 à 12h30
Vendredi : 14h à 19h
Samedi : 8h30 à 12h30 / 14h à 19h
Dimanche : 9h à 12h

Fermetures

1^{er} janvier ; 1^{er} mai ; 1^{er} novembre ;
25 décembre ; dimanche
et lundi de pâques

Ne pas jeter sur la voie publique. Imprimé sur papier certifié FSC.

Tom vous
explique comment
vous débarrasser
de vos déchets
d'équipements
électriques et
électroniques



Réfrigérateur, lave-linge, fer à repasser, ordinateur,...



Les Appareils électriques et électroniques (réfrigérateur, lave-linge, fer à repasser, ordinateur,...) sont utilisés quotidiennement. Mis au rebut, en fin de vie, ils deviennent des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques). La collecte sélective, le tri et le traitement des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) ont été rendus obligatoires par le décret du 20 juillet 2005 et le lancement officiel de la filière fixé au 15 novembre 2006. Ces appareils sont marqués d'un logo indiquant qu'ils ne doivent plus être jetés avec les déchets ménagers.



Quels sont les appareils concernés ?

- Gros électroménager froid (réfrigérateur, congélateur)
- Gros électroménager hors froid (gazinière, four à micro ondes)
- Ecrans (ordinateur, Télévision)
- Petits appareils ménagers (fer à repasser,...)



Composition des équipements électriques et électroniques

- métaux ferreux et non ferreux (10 à 85%),
- matériaux inertes : verre (hors tube cathodique), bois, béton... (0 à 20%),
- plastiques contenant ou non des retardateurs de flamme halogénés (1 à 70%),
- composants spécifiques :
 - CFC et autres gaz à effet de serre (actuellement remplacés par des HC),
 - Piles et accumulateurs,
 - Tubes cathodiques (environ 65 % sur un téléviseur),
 - Condensateurs au PCB, - Cartes électroniques,
 - Ecrans à cristaux liquides,
 - Relais ou commutateurs au mercure,
 - Câbles,
 - Cartouches et toners d'imprimante.

3 solutions vous sont proposées

- **Solution à privilégier : le principe du « 1 pour 1 ».** Une obligation de reprise par le distributeur. A l'achat d'un nouvel appareil, le magasin doit récupérer l'ancien. Cette solution doit être privilégiée car elle incite les fabricants à concevoir des appareils durables, moins polluants et facilement recyclables. Depuis 2006, la responsabilité du producteur est légalement engagée. Il est ainsi tenu d'organiser la collecte des DEEE. Le financement de la collecte et de la valorisation des DEEE est assuré par une éco-participation acquittée par le consommateur pour tout achat d'un équipement neuf. Cette éco-participation, variable selon les produits, est incluse dans le prix de vente des appareils et doit être portée à la connaissance des consommateurs.
- **L'enlèvement sur rendez-vous** par l'association AIP REFON Ensemble Environnement sur appel téléphonique **N° Vert 0 800 456 315** APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
20€ le premier m³ puis 10€ les m³ suivants.
- **Le dépôt dans l'une des 2 déchetteries** aménagées pour accueillir ces déchets. Le transfert est ensuite assuré vers des filières spécialisées.